59e ANNÉE. — N° 67 — VENDREDI 6 JUIN 1919

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le traité avec l'Autriche. Vienne, aussi, demande une paix « juste », c'est-à-dire écrasante... pour les vainqueurs ! — Que les illuminés, pleins de tendresse pour les agresseurs, apprennent la haine sacrée par un pélerinage dans les régions sauvagement dévastées. — Un aveu édifiant des Boches. — Le mouvement gréviste. — Les élections espagnoles.

On a lu, dans les quotidiens, le récit de la cérémonie de St-Germain, au cours de laquelle les Alliés ont remis aux délégués autrichiens le texte du traité imposé à Vienne par les Vainqueurs.

A la vérité, ce texte est très incomplet, il ne parle pas du règlement financier ; il ne fixe pas les frontières des nouveaux Etats qui se partagent les territoires autrichiens ; il ne règle pas la question de l'Adriatique ;..... ces clauses sont réservées, elles seront examinées plus tard. Mais, déjà, les délégués de Vienne sont fixés sur les points qui consomment la destruction de la monarchie dualiste et ils ont quinze jours pour présenter, à ce sujet, leurs observations.

Il est infiniment probable que ce délai sera amplement suffisant. Les Autrichiens aspirent à la paix, ils ne sont pas en état de soutenir leurs objections, si tant est qu'ils en aient à formuler. Ils s'inclineront sans trop de récriminations. C'est, pour eux, le parti le plus sage.

Mais il convient de retenir, de l'entrevue de St-Germain, l'extraordinaire prétention des brillants seconds.

M.Renner, parlant en leur nom, a reconnu que la monarchie dualiste n'existe plus. Elle s'est émiettée et les Autrichiens ont constitué une jeune République qui prétend renier toute responsabilité dans le sanglant conflit. Elle ignore les crimes des Habsbourg !

L'Autriche *républicaine* n'étant pour rien dans la guerre ne doit pas être rendue responsable des désastres.

C'est une théorie qui nous avait déjà été servie par Berlin, avec moins de désinvolture, cependant !

Et M. Renner a terminé par ces mots : Notre peuple se fie aux Alliés pour avoir une paix *juste*.

De sorte que la justice, selon Vienne et Berlin, consisterait à faire supporter aux peuples assaillis toutes les conséquences d'un crime longuement préparé par les Hohenzollern et les Habsbourg.

Ce cynisme dépasse vraiment les bornes permises.

Les Alliés ne peuvent espérer une justice complète, nos ennemis étant dans l'impossibilié matérielle de réparer tout le mal qu'ils ont fait, pourtant, ils émettent la modeste prétention d'avoir droit à un minimum de réparations qui ne rendent pas la vie impossible chez les vainqueurs. Et cela n'est pas excessif !...

⁂

A ceux qui estiment au contraire, — il y a de ces impies, chez nous ! — que les clauses du traité sont trop dures..... pour les Boches nous recommandons les lignes suivantes publiées par M. De Bévotte dans « l'Informateur Civique » :

« J'ai fait le pélerinage de la Marne : de Château-Thierry à Epernay, j'ai parcouru un pays éventré, percé de trous d'obus qui font ressembler ce sol jadis si gracieux de la douce France à un visage grêlé d'abcès ou de pustules crevées. J'ai vu les villages écroulés, les pans de mur noircis, les façades vides, semblables à des toiles de théâtre déchirées. A Reims, j'ai vu la cathédrale dorée par les flammes de l'incendie, spiritualisée par la vision du ciel à travers sa nef sans toiture, dressant son squelette pitoyable et grandiose sur les cadavres des maisons éboulées.

Et je voudrais que chacun vît : je voudrais que chacun suivît ce triste calvaire de France pour mieux comprendre et n'oublier jamais. Ah ! certes, les récits de nos journaux, les gravures et les photographies ont déjà porté dans les plus lointains pays le spectacle de cette horreur ; mais il faut la voir elle-même : par un pieux devoir d'abord, comme on va une dernière fois contempler sur son lit de mort un parent ou un ami bien cher ; pour s'instruire ensuite, pour apprendre à haïr la chose infernale, la dévoreuse de tant de sang jeune et généreux, de tant d'énergies, de tant de forces et de tant de beautés : la guerre ; pour en tirer une leçon d'immense pitié humaine et d'inlassable amour.

Allez à Reims, diplomates qui bâtissez des frontières factices, germes de conflits nouveaux ; allez à Reims, conquérants impénitents, allez à Reims, vous qui dans vos lointaines et pacifiques provinces n'avez connu que par ouï-dire le fléau dévastateur. Allez-y, enfants de nos écoles, apprendre par l'exemple d'hier vos devoirs de demain ; allez-y, parlementaires, qui avez déjà oublié dans vos stériles querelles, l'union sacrée et féconde ; allez-y, vous surtout, politiciens de métier, folliculaires, harangueurs de clubs et de cabarets qui ne comprenez pas que la France a assez souffert, qui soufflez les haines impies, les jalousies malsaines. Allez dans ce sanctuaire à jamais saint de notre vieille France communier tous ensemble sur l'autel de la Patrie et de l'Humanité. »

Que les illuminés, pleins de tendresse pour le malheur du vaincu, aillent comme le conseille notre confrère apprendre la haine sacrée par un pélerinage dans les régions sauvagement dévastées.

Nous qui ne voulons à aucun prix mettre notre main dans celle de nos bourreaux jusqu'à complète expiation, nous estimons tout naïvement que s'il doit y avoir des victimes, il faut les situer chez ceux qui ont voulu, préparé et déchaîné le sanglant conflit.

Tout autre conception constitue, à notre avis, une suprême injure à la mémoire de nos glorieux morts.

⁂

Qu'il nous soit permis, d'ailleurs, par un petit exemple, de montrer ce que valent les clameurs indignées des Centraux.

Notre « paix de violence » signifie pour eux, disent-ils, l'anéantissement de l'Allemagne désormais ruinée, affamée, réduite à l'esclavage et incapable de vivre. Or, voici l'aveu qu'on peut lire dans un récent article d'une feuille boche, « Welt am Montag ». L'article est signé von Gerlach :

« Le traité de paix est terrible. Mais si terrible qu'il soit, il ne faut pas le faire plus terrible encore pour surexciter l'opinion publique. L'Entente, par exemple, exige la livraison de 140.000 vaches laitières, qui dans un délai de trois mois, doivent être livrées à la Belgique et à la France. On a représenté chez nous cette exigence comme le comble de l'inhumanité, comme un attentat raffiné contre nos nourrissons. Mettons-nous un peu à la place des autres : nous avons enlevé en France et en Belgique plus de 140.000 vaches. Les Français et les Belges se disent aujourd'hui : « Nos enfants doivent-ils manquer de nourriture parce que les Allemands, dans cette guerre qu'ils nous ont imposée, ont pillé notre pays ? »

« Ces conditions nous apparaissent terriblement écrasantes Mais sur les 11 millions de vaches du temps de paix, il nous en reste 9 ou 10 millions, 140.000 vaches ne représentent donc ainsi que 1 1/2 pour cent du nombre total de notre troupeau. »

Ce simple aveu nous permet de juger de la fourberie des récriminations venues de Berlin ou de Vienne. A la vérité, c'est la France qui, n'étant pas remboursée de ses dépenses de guerre, et ruinée dans son industrie, peinera des lustres durant pour retrouver sa prospérité d'antan.

Et nous sommes les vainqueurs !...

Ah ! si les Boches avaient triomphé comme ils eussent imposé aux Alliés une Paix différente de la nôtre !!!

⁂

Un mouvement gréviste d'une envergure inquiétante, s'étend dans le pays.

On a du mal à saisir les raisons de cette agitation, les ouvriers ayant obtenu, partout, satisfaction complète en ce qui concerne le salaire et la durée du travail.

On est bien conduit, dans ces conditions, à admettre que l'agitation est le résultat d'un mot d'ordre et que le but poursuivi est un but politique.

Il n'est pas difficile de comprendre, d'autre part, que *seuls* nos ennemis on un intérêt capital à profiter du mouvement qui s'étend.

Dès lors, on est bien obligé de se rendre à l'évidence : les meneurs veulent aider les vaincus et saboter la victoire.

C'est triste, mais c'est la vérité toute pure.

Le malheur est que la masse qui obéit aveuglément au mot d'ordre venu d'en haut, ne se rend pas compte du mal qu'une pareille agitation peut faire à la France.

« Ce n'est pas une œuvre facile, écrivent les *Débats*, que l'éducation d'une démocratie. Les sophismes, les appels aux bas instincts, voire l'attrait badaud de l'inconnu, ont plus de force sur une foule que la froide raison. Nous savons bien que le monde ouvrier compte des chefs capables de réflexion et de jugement ; on les entend parfois donner à leurs camarades de salutaires avertissements, mais le souci de sauvegarder leur situation syndicale ou confédérale les entraîne à suivre quand le courant de folie est déchaîné. Nous sommes et resterons plus ou moins, jusqu'à la signature de la paix, dans un de ces moments où le bon sens perd non pas ses droits, mais une partie de son action. Tout ce qu'on peut espérer, et à quoi chacun doit s'efforcer de collaborer, c'est que la majorité de braves gens qui se trouvent partout, mais qui ne sait pas toujours s'affirmer, s'apercevra, avant qu'elles ne soient irréparables, des erreurs où on la pousse, sous des prétextes dont le peu de valeur saute aux yeux pour qui n'a pas de lunettes *made in Germany*. »

⁂

Les élections espagnoles ont donné la majorité à M. Maura. Le résultat était prévu. Pourtant, déclare le correspondant du « Temps », le public a marqué sa complète indifférence pour une consultation populaire aussi inopportune et rendue aussi imparfaite par une pression officielle qui a atteint une violence jusqu'ici inconnue en Espagne.

En dépit de cette pression, la majorité de M. Maura reste modeste et les partis de l'opposition affirment, dès aujourd'hui, qu'une guerre sans merci sera menée contre M. Maura.

Voilà où on en arrive quand on demande le succès à une pression scandaleuse.

Il faut bien croire du reste que le résultat général n'a pas ravi M. Maura, puisqu'il a aussitôt essayé de fortifier sa situation au Sénat en faisant signer un décret nommant quatorze nouveaux sénateurs inamovibles.

Tous les élus sont, cela va de soi, des partisans dévoués de l'homme d'Etat conservateur. Dans les cercles politiques, dit une communication de Madrid, on souligne avec amertume l'inopportunité de telles nominations, coïncidant précisément avec le succès des candidats des gauches à Madrid.

Ce n'est pas encore par ce moyen qu'on rétablira le calme dans la Péninsule.

M. Maura a voulu essayer de la manière extra-forte. Il doit s'attendre à des lendemains difficiles qui ramèneront, avant longtemps, les libéraux au pouvoir.

Les Alliés s'en réjouiront, M. Maura étant un germanophile endurci !

A. C.

Billet Parisien

(De notre Correspondant parisien) :

Paris, 31 mai 1919

Les saboteurs de la victoire

Tous les Français de bon sens s'accordent à penser que le seul moyen pour l'Allemagne d'échapper aux lourdes conséquences de sa défaite et de se soustraire à la responsabilité du crime qu'elle a commis en juillet 1914, c'est de provoquer dans tous les pays de l'Entente et particulièrement en France une série de révolutions analogues à celles qui ont momentanément rayé la Russie de la liste des nations civilisées.

Nous n'avons pas de pire ennemi que l'Allemagne, et l'Allemagne n'a pas de meilleur allié que le bolchevisme international. Il en résulte donc que le devoir étroit des hommes qui ont la charge des destinées de la France est de combattre énergiquement les égarés ou les stipendiés qui se font chez nous les auxiliaires de l'Allemagne et les propagandistes du bolchevisme. Dans une question aussi grave — ce n'est rien de moins qu'une question de vie ou de mort — aucune considération de libéralisme ou de pseudo-libéralisme ne saurait arrêter l'action gouvernementale, et le Parlement, dont le rôle véritable consiste à contrôler les actes du pouvoir exécutif, se devrait à lui-même de stimuler les ministres.

En est-il ainsi ? Hélas ! non. Le régime politicien laisse libre carrière aux saboteurs de la victoire. Si vous en doutiez, jugez-en par les affligeantes citations que vous allez lire.

Le secrétaire du parti socialiste unifié, M. Frossard, ose écrire dans *le Populaire* du député Longuet que « le parti se déshonorerait s'il acceptait, par son silence, de se rendre complice de *l'agression qui se prépare contre le droit à la vie du peuple allemand.* » Ainsi, voilà le peuple allemand, l'agresseur de 1914, transformé en une lamentable victime des Alliés ! Ce même *Populaire* déclare froidement : « Nul doute que le peuple allemand, momentanément jugulé par l'impérialisme allié, ne soit délivré avant peu par les prolétariats des pays de l'Entente. »

Des Français, qu'on veut croire égarés par le sectarisme politique, en arrivent donc à se faire publiquement les protecteurs et les apologistes du peuple qui déchaîna sur le monde la plus horrible des guerres, et la censure si pointilleuse en certaines matières, laisse imprimer et répandre à des dizaines de milliers d'exemplaires ces odieuses aberrations.

Il y a quelque chose de plus inconcevable encore : c'est la tolérance que manifeste le gouvernement à l'endroit de ceux de ses fonctionnaires qui participent ouvertement à la préparation de la révolution bolcheviste. Lysis citait, il y a quelques jours, dans la *Démocratie Nouvelle*, la conclusion d'un article publié par un instituteur de Chambéry, M. Dumollard, dans le *Bulletin syndical des institutrices et instituteurs de la Savoie et de la Haute-Savoie.* « Libérateur des peuples, ô bolchevisme, christianisme moderne de paix et de douceur que bientôt ton règne arrive ! » écrivait cet étrange éducateur.

Pourquoi ce Dumollard se gênerait-il ? Il y a longtemps qu'un autre membre de l'enseignement, un professeur du lycée Voltaire, M. Emile Chauvelon, prêche l'évangile bolcheviste sans que la moindre observation lui ait jamais été adressée par ses chefs. Il ne se cache nullement et, dans son dernier article de *l'Ecole de la Fédération*, s'adressant aux instituteurs, il leur disait : « l'essentiel, voyez-vous, c'est que vous fassiez acte d'adhésion publique à la troisième internationale et que vous disiez : Je suis bolcheviste. Moi aussi je suis bolcheviste et je le suis plus que jamais. On attaque les Bolcheviks. Moi je crie : Vivent les Bolcheviks ! »

Quand on lit de pareilles choses sous la signature de fonctionnaires et d'éducateurs, on se demande de quel incurable aveuglement sont frappés les hommes au pouvoir.

Claude BARCY.

INFORMATIONS

La caste militaire allemande contre la signature du traité

Les représentants de toutes les forces défensives allemandes, y compris les troupes de la défense impériale et les forces défensives de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, de Bâle et de la Prusse, se sont réunis pour adopter une attitude commune au sujet du traité de paix.

Le professeur conservateur Hœtsch et le socialiste de droite Heilmann se sont unis pour expliquer le danger que présenterait l'acceptation du projet de traité. Les représentants des forces défensives ont voté de vigoureuses résolutions contre l'acceptation des conditions de paix sans attendre les décisions du gouvernement Ebert-Scheidemann.

Trois navires allemands remis à la France

Les trois navires allemands « Euphemia », « Parnasso » et « Frankenvald », qui étaient internés à Bilbao, ont été armés par des équipages français pour le compte du transit maritime et sont attendus au Havre.

Contre les manifestations pangermanistes

La police américaine de Coblentz a procédé à l'arrestation de 300 personnes qui, au retour d'une excursion, avaient entonné dans la gare le « Deutschland uber alles ». Les manifestants ont été avertis que les autorités américaines étaient décidées à ne pas tolérer pareilles démonstrations.

Petrograd serait pris

Le journal norvégien « Tidende » a reçu un télégramme de Varnœ annonçant la prise de Petrograd par l'armée des Esthoniens et des Finlandais.

Cette nouvelle n'est pas confirmée.

Le feu dans un cinéma

La catastrophe qui s'est produite à Valence-sur-Rhône a été horrible. On a déjà reconnu 128 cadavres, et malheureusement il est à craindre que le nombre des morts ne soit encore plus élevé ; il y a environ 200 blessés. Les cadavres s'entassaient et formaient comme un mur. On craint qu'il n'y ait 173 morts.

Les grèves à Paris

Le mouvement gréviste se développe rapidement, à Paris et dans la banlieue.

La grève de la métallurgie englobe environ 300.000 ouvriers et ouvrières dans les grandes usines de la périphérie de Paris et de la banlieue, et intéresse toutes les industries des métaux depuis la fabrication des boutons jusqu'à la construction mécanique.

Les employés des Grands Magasins du Printemps se sont mis en grève. La grève s'est étendue à d'autres maisons de mode.

Les ouvriers du Métro et du Nord-Sud ont également cessé le travail. Cette grève a provoqué un agitation parmi le personnel des omnibus et des tramways parisiens. La grève a été déclarée au dépôt de St-Ouen. Les ouvriers des raffineries de sucre et des usines de caoutchouc sont en grève.

Le Métro gardé par la troupe

Les stations de Métro sont gardées par la police, quelques-unes sont même occupées par la troupe ; de braves poilus y montent paisiblement la garde auprès de leurs fusils en faisceaux. Le service réduit effectué par le Métro, hier, de 10 heures à 5 heures va être continué, aujourd'hui, dans les mêmes conditions, et la Compagnie va chercher à l'améliorer. Le Nord-Sud, dit-on ferait des efforts pour assurer un service sur ses deux lignes et la correspondance avec le Métro.

Chez les cheminots

Que vont faire les cheminots ? Leur attitude est de celles qui sollicitent la plus vive attention. Ils viennent de lancer l'appel suivant aux groupes parisiens :

« Devant la gravité de la situation et le désir de mieux-être de la classe ouvrière, les cheminots ne sauraient rester indifférents. Un grand meeting est organisé pour le vendredi 6 juin, à 20 heures dans toutes les salles de la Bourse du travail.

Le travail reprend au « Printemps »

Après un accord avec la direction, les employés du « Printemps » ont décidé, à l'unanimité, de reprendre le travail jeudi matin à neuf heures.

Chambre des Députés

Séance du 3 juin 1919

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique agraire du Gouvernement. M. Compère-Morel demande qu'il soit procédé au regroupement des terres, car la propriété rurale est morcelée de façon excessive, dit-il, on compte plus de 180 millions de parcelles.

M. Pasqual prosteste contre les lenteurs de l'administration chargée de procurer du bétail, des instruments agricoles, aux populations des régions dévastées.

M. Durand soutient une thèse identique à celle de M. Compère-Morel. M. l'abbé Lemire voudrait qu'on récompensât les poilus en leur accordant des terrains importants aux colonies. De plus il faudrait favoriser l'accession à la propriété : en France il existe des terrains domaniaux qui pourraient être concédés. Chaque conseil municipal devrait avoir le droit d'exproprier autant de terre qu'il faudrait pour que chaque famille possédât un jardin.

M. Boret répond aux divers interpellateurs et expose le programme agraire du gouvernement : ce programme comporte deux parties : le problème de la main-d'œuvre et la reconstitution de la propriété foncière. Il préconise les sursis en faveur des soldats agriculteurs et les mesures pour enrayer l'exode des campagnes.

La Chambre vote un ordre du jour de confiance.

Séance du 5 juin

La Chambre discute le projet de loi relatif à l'utilisation de l'énergie hydraulique. L'article 1er est ainsi conçu :

« Nul ne peut disposer de l'énergie des marées ou des cours d'eau quelle que soit leur classement, sans une concession ou une autorisation de l'Etat. »

Un amendement présenté par M. Peytral et combattu par M. Cels est repoussé. L'article 1er est adopté.

Sénat

Séance du 3 juin 1919

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre tendant à modifier l'article de loi imposant aux candidats à St-Cyr et Polytechnique l'obligation d'avoir fait en France leurs 3 dernières années d'étude.

MM. de Lamarzelle et Delahaye combattent le projet qui est voté à mains levées.

Le Sénat vote également une motion de M. Ournac tendant à laisser dans l'état actuel un groupe de ruines des régions dévastées, en vue d'y organiser le culte du souvenir par des caravanes scolaires.

CHRONIQUE LOCALE

Les prohibitions d'importations

M. Clémentel, ministre du commerce, a rendu compte au Conseil, des pourparlers engagés avec nos alliés au sujet des importations et des exportations.

Le Conseil a approuvé les dispositions envisagées, pour supprimer la presque totalité des prohibitions d'importation et a autorisé les ministres compétents à présenter cette semaine les décrets nécessaires.

Il n'était que temps : les départements dévastés par les Boches ne produisent rien. Il faudra de longs mois pour reconstruire les usines incendiées, totalement détruites du Nord. Les matières premières n'arrivent pas, les denrées sont rares ou resserrées par des accapareurs. La vie devient de plus en plus chère. Les protestations s'élèvent de toutes parts.

Il faut être sourd pour ne pas entendre ces protestations, ou plutôt il faut être intéressé. Les consortiums règlent les marchés et l'on sait malheureusement trop, que les consortiums n'ont qu'un but, celui d'enfler les portefeuilles des gros faiseurs du commerce et de l'industrie qui en font partie.

Mais devant les protestations qui montent, qui tous les jours deviennent plus violentes, il a bien fallu que les politiciens d'affaires se rendent à l'évidence.

Aussi bien, les politiciens d'affaires ont rempli leurs poches, et ils sont obligés d'ouvrir les portes des marchés extérieurs, au commerce, à l'industrie.

Les importations vont être autorisées, annonce-t-on. Il y a beau temps qu'elles auraient dû l'être.

Nous n'en serions pas à cette période de trouble que nous vivons, où 7 mois après l'armistice, les denrées, les marchandises de toutes sortes sont en hausse de plus en plus.

La gabegie semble être le seul système d'administration. Des scandales éclatent chaque jour : combien sont ignorés, parce qu'ils sont couverts,..... amnistiés, parce que de puissants politiciens ont intérêt à ce que des *amis* ne soient pas justement frappés.

La vague des scandales déferle, roule, submerge, mugit : et il faudrait se taire ?

Non, disons-nous avec Clément Vautel, qui dans le *Journal* écrit au sujet des scandales des mistelles, du bois, du sucre, des automobiles, des wagons :

« Dans toutes ces affaires, vous retrouvez toujours les mêmes Syndicats de tripoteurs ; des gaillards qui touchent à la politique, à l'administration, à la presse, à la Bourse - qui touchent à tout et partout, profitent du désarroi général et font leur pelote avec une admirable désinvolture. La plupart de ces profiteurs de la paix étaient jadis fort honnêtes. Une sorte de vertige leur a fait brusquement tourner la boule ; la folie de l'enrichissement rapide les a gagnés. Pourquoi ne pas faire comme les autres ? Et je pense qu'une des plus déplorables conséquences de la guerre — de la guerre qui, disait-on, élève les esprits et ennoblit les cœurs — est cette contagion du cynisme dans certains milieux. »

Oui, c'est vrai ; dans les milieux, dans les offices où se sont traitées, où se traitent encore les affaires commerciales, industrielles, on a pris tellement l'habitude d'agir avec la certitude de l'impunité, puisque les administrations, les politiciens couvraient tout, qu'aujourd'hui, dans ces milieux on en est arrivé à agir,

à piller au grand jour, et à rire au nez de ceux qui élèvent de justes protestations.

Il faudra bien pourtant qu'on entende ces protestations !

L. B.

Montage de « cou » ?!!

Nous avons mentionné, ces jours derniers, que le plancher d'une des salles de l'ancien Evêché s'était effondré sous le poids d'un grand nombre de sacs de farine qui y avaient été déposés.

Nous avons dit également qu'un wagon d'avoine expédié par le ravitaillement pour les besoins du cheptel de Cahors, du Lot avait été réexpédié dans le Midi, le lendemain même de son arrivée en gare de Cahors.

Eh bien, disent les officiels ou les officieux, « on vous a monté le... coup » Faut-il écrire le cou ou le coup ? Si c'est le « cou », nous sommes rassurés. En tirant sur nos quelques cheveux, en tirant par les pieds, les officieux ou officiels n'ont pas réussi à allonger nos 158 centimètres de taille et notre « cou » reste sur les épaules bien replet, tel qu'il est depuis force années. Si c'est le « coup », du moment que nous n'en avons ressenti aucun de poing ou de pied quelque part, ça n'a pas d'importance.

Ce qui a de l'importance, c'est que le plancher sur lequel se trouvaient des centaines de balles de farine s'est effondré et que de nombreuses balles sont allées choir, d'une hauteur de 4 à 5 mètres dans la cave de l'ancien Evêché.

Ça c'est un « coup » dur. Il est d'autant plus dur qu'on avait accumulé des farines dans une vieille salle sans qu'on ait étayé le vieux plancher.

Le coup le plus dur, c'est qu'il y a un service administratif chargé de l'entretien des bâtiments départementaux et que l'architecte préposé à la direction de ce service n'a pas fait étayer le plancher et cependant il a obtenu du Conseil général, dans la session d'avril une augmentation de traitement de 1200 francs au minimum. Une paille !

Si pareille aubaine tombait dans notre gousset, alors, nous nous montèrions le « cou », c'est-à-dire nous mettrions un faux col de haute pointure comme en portent les pschutteux officiels ou officieux, dans les cérémonies de grande politicaillerie !

Ceux qui vont, non pas «se monter » mais s'enfler le « cou », ce sont les rats, les locataires impénitents de toute cave, voire de la cave de l'ancien évêché.

Du temps où l'Evêque habitait l'immeuble, la cave de l'évêché n'était pas exempte de pareils locataires : mais il est probable qu'un évêque n'eut jamais l'idée de les entretenir de bonne farine. Voilà peut-être un effet inattendu, de la loi de séparation. La Fontaine avait bien parlé des rats vivant dans un fromage ; tout se modernise. En notre époque de démocratie, un bureau permanent de ravitaillement fournit de la farine pour l'alimentation de messire Rat.

Qu'il y ait trois cents ou trois mille balles de farine accumulées sur le vieux plancher ; que 50 ou 60 balles se soient lourdement affalées sur le sol de la cave ; que 10 ou 5 kilos de blanche farine servent à l'alimentation des rats, ça n'a aucune importance.

La quantité ne fait rien à l'affaire.

Mais pour nous, et pour le public, il est exact que le vieux plancher de la vieille salle de l'ancien évêché n'a pas été étayé ; qu'il s'est effondré sous le poids des balles de farine, et que quelques *grammes* de farine sont perdus pour nous, pour le public, sauf pour les rats.

Eh bien, nous le répétons, ça c'est un « coup » dur, surtout dans une région qui a connu, faute de farine, le pain plusieurs fois K, surtout quand les contribuables savent qu'ils paient, qu'ils paieront de lourds impôts pour payer les traitements, les indemnités et les..... épingles des messieurs qui sont chargés du contrôle, de la surveillance, de l'entretien des stocks de denrées.

Quant au « montage de cou ou de coup » relatif au wagon d'avoine arrivé à Cahors le 27 mai et disparu le 29, nous en parlerons samedi.

Le « coup » en vaut la peine.

L.B.

Décorations et citations posthumes

L'*Officiel* publie les promotions au grade de chevalier de la Légion d'honneur et les citations suivantes :

Dorgemont Auguste-Adolphe, sous-lieutenant (active) à la 4e compagnie du 7e rég. d'infanterie : a fait preuve, le 12 juillet 1916, d'un beau courage et d'une grande hardiesse en repoussant, dans un combat à la grenade, un ennemi ayant fait irruption dans un ouvrage. Mortellement blessé peu après en maintenant sa troupe sous un bombardement d'une grande violence. A été cité.

Meulet Paul, sous-lieutenant (active) à la 3e compagnie du 7e rég. d'infanterie : officier d'un grand courage et d'une fermeté à toute épreuve, Glorieusement tué, le 15 mai 1915, à la tête de sa section, au cours d'une attaque. Avait déjà été cité à l'ordre de l'armée pour sa belle attitude à l'attaque du 7 mars. A été cité.

Piquemal Jean-Fernand, sous-lieutenant (réserve) à la 2e compagnie du 7e rég. d'infanterie : est tombé mortellement frappé en observant courageusement, au-dessus du parapet, ce qui se passait dans les lignes allemandes (13 janvier), tranchées blanches. A été cité.

Mouvement administratif

M. Vettard, précédemment nommé sous-préfet de Gourdon et non installé, est nommé sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre.

M. Sudres, conseiller de préfecture du Lot, est nommé sous-préfet de Gourdon.

Nous adressons à M. Sudres, le sympathique conseiller de préfecture, nos bien vives félicitations.

Service de santé

M. Lescure, adjudant à la 17e section d'infirmiers militaires est promu au grade d'officier d'administration de 3e classe de réserve et affecté à la 17e région.

La ligne de Cahors à Moissac

L'*Officiel* publie le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et de la marine marchande,

Vu la loi du 30 mars 1831, relative à l'expropriation et à l'occupation temporaire, en cas d'urgence, des propriétés privées nécessaires aux travaux de fortification, notamment dans son article 2 ;

Vu la loi du 28 mai 1915, tendant à faciliter l'exécution des travaux publics pendant la durée des hostilités ;

Vu le décret du 7 juillet 1913 portant déclaration d'utilité publique de la ligne de chemin de fer d'intérêt général de Cahors à Moissac ;

Décrète :

Est déclarée d'urgence la construction de la ligne de chemin de fer d'intérêt général de Cahors à Moissac.

La taxe sur le tabac

La Chambre a voté une série de taxes nouvelles : elle les a votées à la vapeur, notamment la taxe sur le tabac.

Un député, par surenchère évidemment, a demandé une taxe de 100 % sur les cigares et cigarettes de luxe. La Chambre lui a donné satisfaction.

Mais dans la catégorie des tabacs où commence le luxe ? Roublarde, la Régie s'est posée la question et ne l'a pas résolue. Elle a mis l'embargo, c'est-à-dire la taxe sur presque tous les cigares et cigarettes.

Des protestations ont eu lieu ; peut-être que le député taxateur a fait entendre les plus violentes. Quoi qu'il en soit, la régie, toujours roublarde, a dit qu'elle ne comprenait plus. Et elle a dit aux débitants : « ne vendez les cigares et cigarettes... de luxe, que lorsque l'ordre vous sera donné, lorsqu'on vous aura indiqué les nouveaux prix. »

Et les débitants sont obligés de conserver en vitrine, jusqu'aux modestes picaduros de 0 fr. 10 que la phobie tabagique du parlementaire Jobert, plutôt jobart, veut faire payer 0 fr. 20.

Il y a malentendu, probablement : mais le tout est de le dissiper. En attendant, les choses en sont là !

Pour faire patienter, on a distribué du scaferlati ordinaire avec une majoration de 20 centimes par paquet.

Cette taxe est juste, sans doute, il est simplement fâcheux que tout le monde ne soit pas entrepreneur d'autobus, ou employé du ravitaillement.

L. B.

Inspection primaire

M. Bormenti, chargé de l'intérim de l'inspection primaire dans la circonscription de St-Sever (Landes), est nommé inspecteur primaire de la circonscription nouvellement créée dans le Lot, à St-Céré.

Ecole Normale

Mlle Bouige, directrice de l'école normale d'institutrice de Cahors (1re classe), est nommée directrice de l'école normale d'institutrices de Bourges (même classe).

Le départ de Mlle Bouige de notre ville sera regretté par tous ceux qui ont pu apprécier le dévouement et les hautes qualités de la directrice de l'école normale.

Tabacs

M. Lubernie, contrôleur de 2e classe de la culture des tabacs à Cahors, est élevé à la 1re classe de son grade.

Nos félicitations.

P. T. T.

M, Lacoste, facteur à Paris, est nommé facteur-receveur à Vers.

M. Blaquier, facteur-receveur à Soturac, est nommé facteur-receveur à Saint-Vincent.

M. Chambon, facteur des postes à Paris, est nommé facteur de ville à Cahors.

M. Rallès, facteur à Lévignac-de-Seycles, est nommé facteur rural à Limogne.

M. Caminade, facteur à Carlos (Cantal), est nommé facteur aux Quatre-Routes.

M. Fournet, facteur aux Quatre-Routes, est nommé facteur à Cressensac.

Acte de probité

Mercredi matin, le jeune Louis Couderc, employé à la Gare de Cahors, a trouvé sur la route de Labéraudie un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

M. Louis Couderc s'est empressé de faire la déclaration de sa trouvaille et tient le porte-monnaie à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Nos félicitations.

Classe 20

Les jeunes gens de la classe 20 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu jeudi soir 5 juin, à 8 h. 1/2, Café de Bordeaux

Accidents du travail

Un nettoyeur de la compagnie d'Orlean, M. Gustave Liffaure, est tombé sur le tampon d'une machine se faisant, dans sa chute, des contusions au bras droit et dans la région thoracique.

— Un charretier de Pradines, M. Galou, âgé de 42 ans, est tombé en transportant une balle de farine chez un boulanger de la rue Nationale. Cet accident déterminera, sauf complications, une incapacité de travail de huits jours.

— En dévissant un écrou, M. Garrigou, 18 ans, apprenti monteur, a eu l'extrémité du médius de la main droite sectionné.

— M. Eugène Cubaynes. 38 ans, chaudronnier à Cahors, a eu le pied et une partie de la jambe gauches, grièvement brûlés par de l'étain en fusion contenu dans une poêle qui se renversa.

Soturac

Usine hydro-électrique. — Par arrêté de M. le Préfet, la demande présentée par M. Deffarges tendant à construire une 3e usine hydro électrique au barrage de Touzac est soumise à enquête. Le dossier restera déposé à la mairie de Soturac du 31 mai au 15 juin ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées.

Les habitants protestent et demandent que la commune soit éclairée à l'électricité par les soins de M. Deffarges, déjà concessionnaire des autres barrages de la commune, avant que satisfaction soit accordée à ce dernier.

Cazals

On nous apprend que notre sympathique brigadier de gendarmerie M. Lacombe, ayant été sérieusement blessé par un individu contre lequel il verbalisait, est en bonne voie de guérison.

A l'école. — M. Barel, notre jeune et sympathique instituteur-adjoint, vient de bénéficier, après démobilisation, du congé réglementaire de deux mois. Il a repris son service le 4 juin. Parents et élèves s'en réjouissent.

Figeac

Enseignement. — M. Rubens, professeur au Collège de Figeac est nommé principal du Collège de Barcelonnette.

Mlle Angela Ott, déléguée pour l'enseignement de l'allemand au Collège de Figeac est déléguée dans les fonctions d'institutrice pour l'enseignement de l'allemand, à l'école primaire supérieure de filles de Mézières.

Saint-Céré

Enseignement. — Mme Pyguillem, institutrice-adjointe à l'école primaire supérieure de Saint-Céré, est déléguée dans les mêmes fonctions à l'école primaire supérieure de Saulieu (Côte-d'Or).

Saint-Félix

Contre la paperasse. — Le Conseil municipal de St-Félix, dans sa dernière réunion a pris la délibération suivante :

Le Conseil municipal : considérant que le travail incombant aux secrétaires de mairie et par suite aux maires va sans cesse croissant, qu'il est permis d'affirmer qu'il va encore s'augmenter considérablement du fait des nombreux pensionnés de tout genre d'après-guerre ; considérant que par suite de cet accroissement continu, un secrétaire spécial sera indispensable même dans les plus petites communes, dont les charges financières seront ainsi notablement alourdies,

Emet le vœu que soit étudiée une réforme d'ensemble, en vue de simplifier et de diminuer le travail des secrétaires de mairie. A titre d'exemple, il estime qu'il serait possible de simplifier les formalités actuellement exigées pour les bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, des familles nombreuses, des retraites ouvrières et des pensions aux veuves de la guerre.

Ne pourrait-on pas délivrer à chacun d'eux un titre permanent analogue à l'actuel carnet des filles-mères secourues, ou mieux encore au certificat d'admission des bénéficiaires de l'allocation militaire ? Ce, pour remplacer les divers mandats et certificats de vie, dressés incessamment et en grand nombre.

Le Conseil municipal est certain, en l'occasion de traduire la pensée de toutes les municipalités qu'il invite à prendre semblable délibération et à l'adresser aux Pouvoirs publics.

Rampoux

Dimanche 1er juin, à 11 heures, a eu lieu dans la salle d'école des garçons, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire de Gourdon, la remise d'une médaille commémorative en bronze destinée à perpétuer le souvenir de M. Fontanel, instituteur à Rampoux en 1914 et décédé aux armées. M. Faurie Berthin, propriétaire de la localité, M. Cambornac, docteur et conseiller général de Salviac, M. l'Inspecteur primaire, ont successivement pris la parole. Une foule émue composée de parents, d'amis et de collègues du défunt assistait à cette solennité.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Les grèves

Vers la conciliation

Les grèves semblent aller à la conciliation, la tendance politique des extrémistes ayant ému les dirigeants des syndicats qui insistent sur le caractère corporatif des mouvements engagés.

Les électriciens ont pris parti contre toute excitation possible de la part des éléments étrangers au syndicat.

De même le comité de l'entente métallurgiste est résolu à conserver à la grève un caractère revendicatif.

De nouvelles grèves ont éclaté dans les maisons de charpente de fer qui n'acceptent pas le contrat élaboré par le syndicat ouvrier.

En Alsace

De Zurich : Des mesures sévères sont prises par les Français en Alsace pour empêcher la contrebande entre la France et la rive droite du Rhin.

Traversée de l'Atlantique

De Londres : Le dirigeable anglais R 34 entreprendrait lundi la traversée de l'Atlantique. Il serait muni d'un appareil radiotélégraphique de 800 milles de portée.

Le départ de Wilson

De Washington : On pense que M. Wilson ne quittera pas la France avant le 13 juin.

Situation grave à Venise

De Rome : La situation est inquiétante à Venise, à la suite de l'aggravation de la crise de chômage.

Les Américains contre l'anarchie

De Washington : Plusieurs sénateurs, à la suite des récents attentats, ont décidé de déposer un projet de loi pour renforcer les pouvoirs de la Justice contre l'exhibition du drapeau rouge, l'appel à la violence et la détention d'explosifs.

En République Rhénane

De Coblentz : Le Dr Dorden, Président de la République Rhénane a reçu des télégrammes lui ordonnant de quitter son poste. Les autorités américaines ont décidé d'ignorer ces télégrammes car elles devaient être consultées en vertu de l'armistice.

Collision en mer

De Londres : L'« Imperator » est entré en collision, hier, au large, avec le bateau phare de Nantucket. Aucune avarie sérieuse.

En Italie

De Rome : Des essais de replâtrage ministériel continuent sans succès. La Chambre s'ouvrirait le 20 juin.

En Bavière

De Bâle : L'étudiant Toller qui avait pris le commandement de l'armée rouge munichoise a été arrêté avec le communiste Reichel et une espagnole son épouse.

Or anglais pour l'Amérique

De Londres : 85 millions d'or anglais sont en route pour l'Amérique.

Bluff boche

Ils voudraient nous bouseuler !

De Bâle : Le bruit court, en Allemagne, que Ludendorff est prêt à rejeter les troupes de l'Entente hors de l'Allemagne aussitôt connu le refus de signer la paix.

Personne ne se laissera émouvoir par cette nouvelle stupide. Les Alliés ont les moyens d'attendre... et d'agir. Foch a pris toutes les mesures nécessaires. Ce ne sont pas d'aussi misérables menaces qui affoleront les Alliés!

FRAISES

Avis aux Propriétaires-Récoltants

Dès que les expéditions de Primeurs sur Paris se ralentissent, MM. les Propriétaires ont intérêt à porter chaque année leur Récolte à la

« CONFITURERIE FOUCAULT »
(de Paris)

installée nouvellement *près de la gare de Cahors*, dans l'**ancienne Brasserie FERANDO.**

Tous les lots y sont acceptés, à partir de **quatre paniers**, et les prix payés, couvrant largement les frais de ramassage et de transport, laisseront un bon bénéfice aux producteurs.

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

AVIS DE DÉCÈS

Madame BEL, née LAUR ; Mademoiselle Marguerite BEL ; les familles MOLINIÉ, TRAVERSIÉ, CLARY, CAVALIER, CALANDRIÉ, BOUCHER, DARNIS, BOUSQUET et LACOMBE ont la douleur de faire part de la mort de

Mademoiselle Suzanne MOLINIÉ

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts

décédée à Paris le 28 février 1919, à l'âge de 27 ans, et vous prient d'assister à l'inhumation qui aura lieu à Cahors le samedi 7 juin, à 15 h. 3/4.

Réunion à la Gare.

REMERCIEMENTS

Les familles BÉDUÉ, ALAYRAC, MALIQUE, AVEZOU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathies, ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean BEDUÉ

Obligations de 5 % Nord de Sao-Paulo

Les coupons nos 2 et 3 des obligations 5 % de la nouvelle Compagnie des Chemins de Fer Nord de SAO-PAULO (SAO-PAULO NORTHERN) sont payables chacun à raison de Frs 12,60, monnaie française, au cours du change du jour, aux guichets de la Banque Fédérale, à Genève, 8, place de Molard.

Les Coupons no 1 ont cessé d'être payés par suite de la prescription le 31 décembre 1918 et il en sera de même pour les coupons no 2 le 31 décembre 1919.

Les porteurs d'obligations 5 % de l'ancienne compagnie de chemins de fer NORD DE SAO-PAULO (ARARA-QUARA) qui n'auraient pas encore échangé leurs titres contre les obligations 5 % de la nouvelle Compagnie Chemins de fer Nord de SAO-PAULO (SAO-PAULO NORTHERN) peuvent effectuer cet échange aux guichets du BANCO MERCANTIL de Rio-de-Janeiro.

Pour toutes informations supplémentaires s'adresser au siège de la Compagnie, 344, Praia do Flamengo, Rio-de-Janeiro.

Garage Citroën
NOUVRIT & Cie

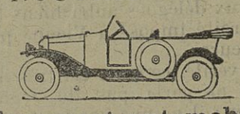

Transport automobile

PRIX REDUITS

S'adresser : Bureau commercial, place St-Urcisse, ou à M. JOUFFREAU, mécanicien, boulevard Gambetta.

AVIS

ON DEMANDE des **ouvrières** et un **ouvrier**. Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

Huile olive pure, post. 10 lit. c. remb. fr. 55
table douce, — — fr. 53
comestible, — — fr. 49

Savon cuit, supr 72 %, 10 kil. c. remb fr. 36
extra 60 % — — fr. 34
de ménage — — fr. 25

Représentants demandés
ROMAN et AMOULRIC
propres à Salon (B.-d.-Rh.)

AVIS

La **maison MANDELLI** informe sa clientèle que ses magasin et atelier seront fermés **toute la journée** *dimanche et lundi de Pentecôte.*

Vente, Achat rapide : Châteaux, Domaines, « Les Bruyères » à Sos (Lot-et-Garonne). Timbre pour réponse.

A VENDRE

ROUTIÈRE 10 T. état neuf.

OMNIBUS essieux patant, garnitures très bon état.

S'adresser au bureau du journal.

Foire de Bordeaux

Pour ses travaux de **Teinture, Nettoyage à sec, Apprêts,** etc., l'**Usine LATASTE** recevra avec plaisir la visite de Correspondants ou Dépositaires pour toute la région. **Bâtiment F — Comptoir Z**

SOUFRE GRIS 50 % - SOUFRE PUR

80 % kilos. Vaysse, rue Chais, Libourne (Gironde).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 41

LE PETIT JACQUES

PAR

JULES CLARETIE

De l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

III

DEUX AMIS

— Vous êtes bon et humain, monsieur Arthez, dit-il. Vous aimez mon petit, vous l'aimez beaucoup. Les enfants sont-ils responsables des crimes ou des folies des pères ? Me promettez-vous de faire pour Jacques ce que je vais vous demander, — même (et il appuya lentement sur ces mots), même si j'étais l'assassin de Paul Laverdac ?...

— Mais vous avez dit à vos juges... Rambert interrompit Arthez.

— Même si j'étais l'assassin ? dit-il encore.

Arthez sentait vaguement l'innocence de cet homme qui parlait froidement de son crime.

Arthez n'avait jamais tremblé. Et pourtant, devant ce condamné à mort qui était un mourant, il se sentait comme saisi de terreur. Un instinctif effroi lui venait. Il avait peur de trouver chez Rambert ou une victime ou un meurtrier.

— Je ferai, dit-il, ce que vous me demanderez.

— Eh bien ! dit Rambert, voilà, monsieur Arthez ; je ne voudrais pas mourir sur l'échafaud. La guillotine souille plus qu'une condamnation. Qu'une tête tombe sous un arrêt politique, elle a son auréole dans le panier : mais la tête d'un assassin... Non, je veux mourir... en prison, comprenez-vous ?... Monsieur Arthez, j'ai peur que la phtisie ne soit pas assez prompte. Elle pourrait encore me conserver pour le bourreau.

— La phtisie ? dit Arthez. Avec du soleil et de la joie, je vous arracherais à la mort, moi !

— Trop tard ! fit Noël Rambert. Voilà donc ce que je veux, monsieur Arthez... ce que je vous prie de faire... donc ce que je veux. Je demanderai un livre, un vieux livre pour lire, je le demanderai quand je serai là-bas, à la Roquette. Si je n'ai pas mes mains, j'aurai mes dents. Et la nuit, pendant que mes gardiens dormiront... eh bien... Ce que je vous demande, monsieur Arthez, c'est de mettre sous la couverture, dans la reliure du livre, une feuille de papier imprégnée de poison. C'est possible, ça, n'est-ce pas ?

— Oui, dit Arthez.

— Un poison qui expédie vite. Je mâcherai, et alors... tout sera dit.

— Dans quel livre voulez-vous ?

— Je demanderai *Silvio Pellico*. C'est là-dedans que j'ai appris à lire, j'y apprendrai peut-être à mourir.

— C'est bien, dit Arthez.

— Vous me le promettez ?

— Je vous le promets.

— Bon ! répondit Noël froidement. Puis il reprit :

L'autre chose... Ah ! l'autre chose... c'est pour Jacques. Monsieur Arthez, vous irez chez M. Daniel Mortal, Daniel Mortal, vous en souviendrez-vous ?...

— Je le connais, dit Arthez. Comment Mortal peut-il ?...

— Peut-il quoi ? Avoir des rapports avec moi ? Oh ! je le connais très peu ! Seulement, il a comme ça des papiers... Enfin il a promis à... à moi... de donner quelque chose à Jacquinet... M. Mortal vous remettra donc un papier, un papier cacheté. S'il vous adresse n'importe quelle question, ne répondez pas... Alors, ce papier qu'il vous remettra vous le garderez, n'est-ce pas ?... Oh ! mais précieusement, monsieur Arthez, je vous le demande, vous le garderez et... et quand le petit aura vingt ans, c'est-à-dire dans quelques années... — Oh ! tout arrive et le temps passe ! — alors vous l'ouvrirez... C'est une surprise... une rente... je ne sais quoi... Enfin, voulez-vous me promettre d'aller chercher ça, de le garder, et de ne point l'ouvrir avant le temps.

— Je vous l'ai promis, Rambert... mais ce papier... M. Mortal...

— Ne cherchez pas. C'est tout simple. C'est un homme qui s'intéresse au petit, et qui m'a écrit dans ma prison. Voilà tout. Il faut bien qu'il y en ait comme ça.

Et Arthez l'écoutait stupéfait, Noël lui expliquait comment était faite l'enveloppe que lui remettrait Mortal : avec la marque faite d'un coup d'ongle, au cachet de cire rouge, et, dans un coin, son nom à lui, Rambert.

— Mais savez-vous quel est cet homme ? dit Arthez en l'interrompant.

— Non. Et à quoi bon le savoir ? Vous m'avez promis, monsieur Arthez, vous m'avez promis. Vous n'allez pas hésiter, maintenant !... vous...

— Non, j'irai chez cet homme.

— Merci, dit Rambert que l'hésitation et les froncements de sourcils de Pascal avaient effrayé ; à présent, la dernière chose. Je ne veux pas, je vous l'ai déjà dit, que le petit Jacques porte le nom d'un condamné. Rambert ! On va peut-être faire une complainte avec ce nom-là ! Je les chantais, ces complaintes-là, moi ! sur l'air de *Fualdès !* Ça m'amusait. — Imbécile ! Oui, parbleu oui ! Ils en fabriqueront des complaintes avec moi... Dans tous les cas, je ne veux pas que le petit Jacques porte ce nom-là, Rambert. Il le reprendra s'il veut, plus tard, lorsque... lorsqu'il saura...

— Lorsqu'il saura ?... fit Arthez en voyant que Rambert hésitait.

— Oh ! rien, répondit Noël brusquement. lorsqu'il saura s'il peut supporter mon souvenir, s'il a les épaules solides pour cela. Et, jusqu'à ce moment-là, si elle venait, elle, la mère, si elle voulait le reprendre, l'élever, en faire un mauvais gars, si elle venait le réclamer, on lui dirait, vous lui diriez : « Non, il est trop tard ! Cet enfant n'est plus à vous ! »

— Noël, dit lentement Arthez, je vous l'ai juré : voulez-vous que que j'adopte le petit Jacques ?

— Vous, Si je veux ? fit Rambert avec un éclair dans les yeux, éclair de joie sublime.

— Eh bien ! je vous ai déjà adressé cette question. Je la répète avec toute la force de mon être. Dites-moi que vous n'avez pas tué cet homme !

— J'ai avoué, répéta Noël sourdement.

— L'avez-vous tué ?

— J'ai avoué, dit-il encore.

— Ah ! dit Pascal Arthez, pauvre fou ! Il y a en vous je ne sais quoi que je ne vuis lire ni diviner. Il y a quelque secret, quelque douleur, quelque épouvante ! Mais vous avez raison ! Que vous soyez coupable ou non, que votre main de libre citoyen que j'ai tant de fois serrée, et que la poudre et le travail devaient faire noire et calleuse, ou que vous l'ayez tachée de sang, il y a un être qui ne sait rien de tout ceci et qui, innocent de tout crime, porterait le poids de celui que vous expiez. Celui-là, c'est le petit Jacques. En bien ! mourez en paix, Noël le petit Jacques ne rougira pas de ce nom de travailleur, de ce nom de Rambert, dont il eût pu être si fier. Le petit Jacques portera mon nom le petit Jacques sera mon fils !

— Ah ! toute ma vie, tout mon sang, tous mes efforts, mon être entier, ma carcasse entière si tout ça valait quelque chose, je vous donnerais tout, monsieur Arthez, pour ce mot, pour cette parole, pour cette bonté qui fait de moi, de moi condamné, souillé, méprisé, quelqu'un de plus heureux et de plus triomphant que le plus puissant et le plus riche ! Mon Jacques, mon petit Jacques ! Lui, élevé, aimé, instruit par vous ! Quel homme il deviendra ! (*A suivre*

Etude de Me SOURDRILLE

NOTAIRE A CAHORS

Suivant contrat reçu par Me Sourdrille notaire à Cahors, le 3 juin 1919, M. André Cluzel, mécanicien demeurant à Cahors, rue Nationale, no 61, a vendu à M. Paul Alibert, mécanicien, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, 26, le fonds de commerce de mécanien exploité par lui, à Cahors rue Nationale no 61.

Tout créancier devra, sous peine de forclusion faire, au domicile ci-après indiqué, opposition au paiement du prix de cette vente dans les 10 jours qui suivront la seconde insertion du présent avis.

Domicile est élu à Cahors en l'étude de Me Sourdrille.

Pour première publication.

SOURDRILLE.